



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-349

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /

R24-2021-11-30-00003 - Décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle?? et gestion des intérimis - Département du Cher?? (4 pages)

Page 3

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2021-11-30-00003

Décision portant affectation des agents de
contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérimis - Département du Cher

**DIRECTION REGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

DÉCISION

portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérim

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire

VU le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants,

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

VU la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et solidarités du Centre-Val de Loire du 20 juillet 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département du Cher

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Mme Martine DEGAY est nommée responsable de l'unité de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher et est chargée des fonctions d'inspection du travail.

ARTICLE 2 : Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction

départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher les agents suivants :

Section 1 : section vacante

Section 2 : section vacante

Section 3 : Mme Jany TREMEAU, inspectrice du travail

Section 4 : M. Hossine HALLAL, inspecteur du travail

Section 5 : M. Jimmy BEAUJOIN, inspecteur du travail

Section 6 : Mme Céline SACHET, inspectrice du travail

Section 7 : section vacante

Section 8 : section vacante

ARTICLE 3 : Pour les nécessités de l'intérim la section 7 est divisée en 2 secteurs qui sont les suivants :

Section 7 – a : Céline SACHET	Section 7 – b : Hossine HALLAL
Les entreprises relevant des activités prévues à l'article 3-1-b (<i>agriculture</i>) de la décision relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la DDETSPP du Cher en date du 20/07/2021	Les entreprises relevant des activités prévues à l'article 3-1 (<i>régime général</i>) et 3-1-c (<i>mines et carrières</i>) de la décision relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la DDETSPP du Cher en date du 20/07/2021

ARTICLE 4 : Pour les nécessités de l'intérim la section 8 est divisée en 2 secteurs qui sont les suivants :

Section 8 – a : Céline SACHET	Section 8 – b : Martine DEGAY
Les entreprises relevant des activités prévues à l'article 3 – 1 (<i>régime général</i>) de la décision relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la DDETSPP du Cher en date du 20/07/2021 sur les communes suivantes :	Les entreprises relevant des activités prévues à l'article 3-1-a (<i>transports</i>) de la décision relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la DDETSPP du Cher en date du 20/07/2021 sur :

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités fixées par le tableau en annexe.

ARTICLE 6 : La présente décision prend effet le 1^{er} décembre 2021 en abrogeant la décision du 1^{er} octobre 2021.

ARTICLE 7 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du Cher.

Fait à Orléans le 30 novembre 2021
Le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail, et des solidarités
du Centre-Val de Loire,
Signé : Pierre GARCIA

ANNEXE

	agent titulaire	1^{er} intérimaire	2^{ème} intérimaire	3^{ème} intérimaire	4^{ème} intérimaire	5^{ème} intérimaire
section 1	<i>vacante</i>	BEAUJOIN Jimmy	TREMEAU Jany	SACHET Céline	HALLAL Hossine	DEGAY Martine
section 2	<i>vacante</i>	TREMEAU Jany	SACHET Céline	HALLAL Hossine	DEGAY Martine	BEAUJOIN Jimmy
section 3	TREMEAU Jany	SACHET Céline	BEAUJOIN Jimmy	HALLAL Hossine	DEGAY Martine	
section 4	HALLAL Hossine	TREMEAU Jany	SACHET Céline	BEAUJOIN Jimmy	DEGAY Martine	
section 5	BEAUJOIN Jimmy	HALLAL Hossine	TREMEAU Jany	SACHET Céline	DEGAY Martine	
section 6	SACHET Céline	BEAUJOIN Jimmy	HALLAL Hossine	TREMEAU Jany	DEGAY Martine	
section 7 - a	<i>vacante</i>	SACHET Céline	HALLAL Hossine	DEGAY Martine	BEAUJOIN Jimmy	TREMEAU Jany
section 7 - b		HALLAL Hossine	DEGAY Martine	BEAUJOIN Jimmy	TREMEAU Jany	SACHET Céline
section 8 - a	<i>vacante</i>	SACHET Céline	DEGAY Martine	BEAUJOIN Jimmy	TREMEAU Jany	HALLAL Hossine
section 8 - b		DEGAY Martine	BEAUJOIN Jimmy	TREMEAU Jany	SACHET Céline	HALLAL Hossine